



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2022

Le 17 décembre 2021

Mot du secrétaire général

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de Plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a encore une fois mené beaucoup de consultations en 2021 malgré le contexte de la pandémie. En premier lieu, en début d'année, les rapports de trois consultations entamées en 2020 ont été déposés. Il s'agit des consultations sur le PPU des Faubourgs, sur l'Îlot Sainte-Catherine Ouest et sur le projet d'école primaire et d'équipements collectifs dans Griffintown.

Par ailleurs, quatre dossiers ont été initiés et terminés en 2021 soit le Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal, le projet immobilier La Baie, une consultation d'amont sur le réaménagement du secteur Saint-Ferdinand dans l'arrondissement du Sud-Ouest et le projet de développement d'un écoquartier pour le secteur Louvain-Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'automne a vu débiter deux dossiers qui connaîtront leur conclusion l'an prochain. Il s'agit de modifications réglementaires sur le site du campus Outremont de l'Université de Montréal, désigné sous l'appellation MIL et le projet de reconversion de l'ancien Hôpital Royal Victoria.

Également, un mandat reçu en 2019 n'a toujours pas fait l'objet de consultations en 2021. Il s'agit d'un projet de modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte portant sur une partie du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification proposée touche la tour 6 du projet immobilier en cours sur ce site.

Par ailleurs, le soutien donné par l'Office au Centre d'histoire de Montréal dans une démarche de nouveau positionnement qui avait été suspendu dans le contexte de la pandémie est considéré comme terminé et le rapport produit.

Finalement, le dossier de consultation sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers est toujours en suspens, il s'agit d'un mandat donné à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.

Généralement, l'Office organise et tient un certain nombre d'événements en cours d'année. Le contexte pandémique cette année a fait en sorte que ces activités ont été principalement en mode virtuel. Ces participations ont quand même été nombreuses et se sont déroulées tout au long de l'année. L'Office a notamment poursuivi son travail auprès du groupe de travail sur la démocratie participative au sein de l'association mondiale des grandes métropoles, Métropolis. De nombreux ateliers se sont tenus avec la participation de représentants de la société civile, d'élus et de fonctionnaires de la Ville. Une participation active a aussi été assurée à la portion virtuelle de la conférence annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est très impliqué dans cette organisation et est présent au comité de gouvernance.

Un mot sur les questions financières : cette année, nous avons pu réaliser tous nos mandats sans devoir faire une demande de crédits supplémentaires comme cela avait été régulièrement le cas au cours des dernières années. Cela est en bonne partie dû aux contraintes liées à la pandémie. En effet, l'absence d'activités en présentiel se traduit en économies pour la tenue des consultations. Il est possible que l'an prochain voie le retour de consultations avec des activités publiques et en présentiel. Dans ce cas, les budgets des consultations pourraient revenir à un niveau comparable à celui d'avant la pandémie. Il n'est pas exclu que même avec un volet présentiel important, nous maintenions les activités virtuelles qui ont connu le plus de succès. L'option de crédits supplémentaires demeure toujours possible pour 2022, selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter.

Le secrétaire général,



Luc Doray

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

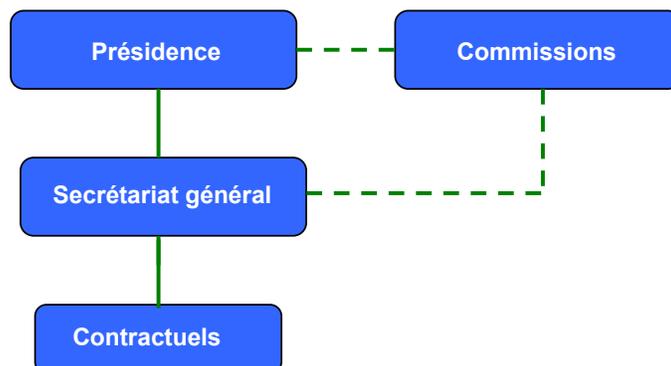
La présidence et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidence à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 33. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

Activités

Office de consultation publique de Montréal – 2021

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Ville-Marie	Îlot Sainte-Catherine Ouest	Séance d'information virtuelle : 10 août 2020 Séance virtuelle Q & R : 15 septembre 2020 Audition des opinions : 14 octobre 2020 Rapport : 26 janvier 2021
Ville-Marie	Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs	Séance d'information virtuelle : 9 septembre 2020 Séance virtuelle Q & R : 29 septembre 2020 Audition des opinions : 27, 28, 29 et 30 octobre, 2 et 3 novembre 2020 Rapport : 4 mars 2021
Sud-Ouest	École et équipements collectifs dans Griffintown	Séance d'information virtuelle : 19 octobre 2020 Séance virtuelle Q & R : 11 novembre 2020 Audition des opinions : 7 et 10 décembre 2020 Rapport : 9 mars 2021
Toute la ville	Centre d'histoire de Montréal	Interceptions-questionnaire : 26 mai 2019 Questionnaire en ligne : 27 mai au 15 juillet 2019 Ateliers de prototypage : 4, 10, 15 juin 2019 Rapport : 25 novembre 2021
Ville-Marie	Campus de la montagne de l'Université de Montréal	Séance d'information virtuelle : 10 février 2021 Séance virtuelle Q & R : 24 février 2021 Audition des opinions : 23 et 24 mars 2021 Rapport : 7 juillet 2021
Ahuntsic-Cartierville	Site Louvain-Est	Séance d'information virtuelle : 7 avril 2021 Séance virtuelle Q & R : 21 avril 2021 Audition des opinions : 11, 12, 13, 14 mai 2021 Rapport : 11 août 2021
Ville-Marie	Projet immobilier La Baie	Séance d'information virtuelle : 14 avril 2021 Séance virtuelle Q & R : 28 avril 2021 Audition des opinions : 18 et 19 mai 2021 Rapport : 30 juillet 2021
Sud-Ouest	Secteur Saint-Ferdinand	Séance d'information virtuelle : 9 juin 2021 Ateliers créatifs virtuels : 16 et 17 juin 2021 Ateliers (2) carte et maquette : 18 juillet 2021 Soirée synthèse : 1 ^{er} septembre 2021 Séance virtuelle Q & R : 2021 Audition des opinions : 21 septembre 2021 Rapport : à venir 2022
Outremont	MIL Montréal	Séance d'information virtuelle : 2 septembre 2021 Séance virtuelle Q & R : 16 septembre 2021 Audition des opinions : 19 octobre 2021 Rapport : à venir 2022

Ville-Marie	Ancien Hôpital Royal Victoria	Séance d'information virtuelle : 8 septembre 2021 Séance virtuelle Q & R : 23 septembre 2021 Visite guidée virtuelle : 9 octobre 2021 Audition des opinions : 10, 11, 12, 15, 19, 21, 22 novembre 2021 Rapport : à venir 2022
Lachine	PPU de l'écoquartier Lachine-Est	À venir
Toute la ville	Projet de Ville	À venir
Ville-Marie	Tour 6 du Square Children	À venir
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2022.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office a été fixé à 2 717 000 \$ pour 2021. Après paiement des coûts fixes d'exploitation, un montant d'environ 1 300 000 \$ était disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2021, ces sommes ont été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous n'avons donc pas eu à faire des demandes de crédits supplémentaires comme cela avait été parfois le cas au cours des dernières années. Les crédits accordés dans le cadre du budget 2022 sont aussi de 2 717 000 \$.

Évolution budgétaire 2020-2022

2020

Budget accordé	2 666 300 \$
Réel au 31 décembre	2 534 000 \$

2021

Budget accordé	2 717 000 \$
Estimé des dépenses	2 350 000\$

2022

Budget accordé	2 717 000 \$
Estimé des dépenses	2 717 000 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2019 - 2022 par catégorie

	Réel 2019	Réel 2020	Estimé 2021	Projeté 2022
Rémunération	960 000 \$	946 000\$	860 000\$	900 000 \$
Avantages sociaux	140 000 \$	146 000\$	130 000 \$	150 000 \$
Transports et comm.	225 000 \$	69 000 \$	125 000 \$	220 000 \$
Services prof. & adm.	1 628 000 \$	1 005 000\$	880 000 \$	1 047 000 \$
Location et entretien	385 000 \$	319 000\$	310 000 \$	350 000 \$
Biens non durables	56 000 \$	49 000 \$	45 000 \$	50 000 \$
TOTAL	3 394 000 \$	2 534 000 \$	2 350 000 \$	2 717 000 \$
Autorisé en début d'année	2 361 000 \$	2 666 000 \$	2 717 000 \$	2 717 000 \$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : luc.doray@ocpm.qc.ca